

Document d'accompagnement thématique



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme:
Baccalauréat Professionnel « Forêt »

Thème :
Epreuve : E5 Choix techniques
Indications pour la construction des sujets

Définition de l'épreuve

(Référence : Arrêté de diplôme et
Note de service DGER/SDPOFE/N2011-2155 du 15 novembre 2011)

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification :
C5 « Justifier des choix techniques de travaux forestiers »

Elle est affectée d'un coefficient 2.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 h 30.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur des documents de trois pages environ relatifs à une thématique illustrée par une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Ils donnent un éclairage pluridisciplinaire sur les choix techniques opérés en travaux forestiers.

Le sujet comporte trois types de questions :

a) des questions par lesquelles le candidat explicite des éléments en lien avec les documents supports. Ces éléments peuvent porter sur les trois domaines : sciences écologiques, sciences économiques et sciences et techniques des aménagements/gestion forestière.

b) des questions par lesquelles le candidat identifie les enjeux des travaux ou activités présentés dans les documents. Le candidat doit préciser les contextes écologique, socio-économique, réglementaire et technique, afin de justifier les choix techniques.

c) des questions conduisant le candidat à expliciter les choix effectués pour un type d'enjeu ou de situations professionnelles comparables. Pour étayer sa réponse, il s'appuie sur un exemple de son choix, éventuellement en lien avec son expérience personnelle. Il précise la pertinence des choix techniques développés au regard du contexte socio-économique, juridique, écologique et des acteurs relatifs à l'exemple qu'il aura choisi.

La correction est effectuée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion forestière.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale jointe au sujet.

Indications pour la construction des sujets

L'épreuve E5 valide la capacité **C5 du référentiel de certification : C5 « Justifier des choix techniques de travaux forestiers »**.

1- Forme

- **Sujet écrit :**

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique problématisée,
- un chapeau introductif présentant le contexte général orienté sur le thème choisi,
- un questionnement en trois parties a, b, c,
- la liste des documents numérotés.

Le libellé du sujet doit être limité à une page environ.

Les questions sont formulées avec un verbe d'action bien choisi. Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

- **Documents :**

Ils doivent être judicieusement choisis pour répondre aux attentes de l'épreuve.

Ils doivent être limités en nombre et en volume et pouvoir être regroupés sur trois ou quatre pages. Ils illustrent une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en limitant les longs textes.

La lecture des documents pour le candidat ne doit pas excéder une demi-heure sur la durée de l'épreuve.

Il y a obligation à indiquer la source des documents proposés (ouvrage, site Internet,...). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... » avec la référence). Des documents créés spécialement pour l'épreuve (courts textes par exemple) peuvent également être proposés.

On veille à la lisibilité des documents (typographie, photographies en noir et blanc,...)

2- Modalités

- **Capacités visées :**

Les 3 capacités intermédiaires doivent être prises en compte dans le questionnement, et leur répartition adaptée au sujet :

C5.1 Identifier les composantes écologiques influençant le choix technique.

C5.2 Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière.

C5.3 Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur.

Une même question peut correspondre à deux capacités intermédiaires.

Ces capacités reposent sur les enseignements relatifs aux trois disciplines : STAE, SESG, Biologie-écologie.

- **Structuration du sujet :**

Le sujet est structuré en trois parties :

- première partie :

Elle permet le repérage des points clefs de la problématique de gestion abordée dans les documents. On attend que « le candidat explicite des éléments en lien avec les documents supports ».

Les questions permettent de vérifier :

- la compréhension du contexte environnemental, technique et économique ;
- L'identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées.

Le questionnement est donc en relation avec la lecture et la compréhension des documents. Il ne s'agit pas de formuler des questions « de cours » mais de proposer des questions permettant la mobilisation des connaissances acquises au cours de la formation, tout en restant en lien avec les documents.

Cette partie peut comporter 5 à 6 questions, visant les trois domaines (STAE, SESG, Biologie-écologie).

On cible les verbes adaptés au questionnement : citer, identifier, repérer, situer, expliquer.....

- deuxième partie :

Il s'agit de la construction d'une démarche de problématisation du cas présenté. On attend que le candidat justifie les enjeux des travaux ou activités présentés dans les documents ». Il « doit préciser les contextes écologique, socio-économique, réglementaire et technique afin de justifier les choix techniques ».

Cette partie permet de viser :

- la prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques ;
- la prise en compte des politiques publiques et de la réglementation ;
- la prise en compte des logiques économiques auxquelles répondent les interventions présentées ;
- l'explicitation du contexte et des enjeux de la mise en oeuvre du cas présenté ;
- la pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés.

Cette partie peut comporter 5 à 7 questions portant sur les objectifs, les enjeux, les impacts, les finalités,....des actions techniques et des interventions.

Les verbes du questionnement peuvent être : expliquer, justifier, caractériser... Les questions sont posées dans une suite logique, permettant de contextualiser et justifier-des choix techniques réalisés.

- troisième partie :

Elle consiste en l'application de la démarche à la justification de choix techniques d'une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique.

On attend que « Le candidat explicite les choix effectués pour un type d'enjeu ou de situations professionnelles comparables. Pour étayer sa réponse, il s'appuie sur un exemple de son choix, éventuellement en lien avec son expérience personnelle. Il précise la pertinence des choix techniques développés au regard du contexte socio-économique, juridique, écologique, et des acteurs relatifs à l'exemple qu'il aura choisi ».

Le candidat doit donc appliquer la démarche en visant :

- la précision des éléments de contexte de l'intervention choisie par le candidat ;
- la justification du choix de l'intervention présentée par le candidat ;
- la précision des objectifs et des enjeux explicitant la mise en oeuvre de l'intervention ;
- la justification de la mise en oeuvre des choix techniques ;
- la pertinence de l'argumentaire développé par le candidat.

Le traitement de la question nécessite un raisonnement dont la structuration peut être induite par la construction du questionnement de la deuxième partie.

L'intervention choisie par le candidat peut concerner toute opération forestière quelle qu'elle soit, abordée au cours des stages, périodes en entreprises, travaux pratiques, chantiers-écoles, visites de chantiers ou autres.

- **Exemples de thématiques problématisées:**

Elles illustrent la diversité de contexte et de mise en situation en lien avec les grandes situations professionnelles significatives caractéristiques du métier.

- **Exemples de sujets** (cf Sujets zéro – 2011)

- **« Exploitation forestière sur zone sensible »**

Il y a exploitation, donc intervention intégrant des aspects technico-économiques et réglementaires, mais le fait d'être sur une zone sensible va poser des problèmes spécifiques. Il s'agit donc bien d'un type de problématique assez emblématique.

- **« Impact paysager d'une intervention forestière »**

Il y a intervention forestière dans un contexte qui pose un problème d'impact paysager. Il y a donc des contraintes qui pèsent sur l'intervention et qu'il s'agit de raisonner.

- **« Prise en compte d'une zone humide dans un chantier d'exploitation forestière »**

L'exploitation forestière en zone humide est assez spécifique. Elle doit donc être conduite de façon adaptée.

- **Autres exemples de problématiques liées à :**

- Valorisation des produits et services forestiers (bois énergie, services non-bois, bois raméal fragmenté) et gestion de la ressource,
- Gestion sylvicole intensive (TTCR et TCR) et gestion de la biodiversité,
- Gestion durable de la forêt,
- Prise en compte des enjeux économiques, sociaux, territoriaux, patrimoniaux, environnementaux lors d'une exploitation forestière,
- Prise en compte des paysages dans les itinéraires sylvicoles et l'exploitation forestière ; intervention prenant en compte l'aspect paysager en forêt,
- Prise en compte d'une zone sensible dans le cadre d'un chantier d'exploitation,
- Préservation du sol lors de la mobilisation des bois,
- Prise en compte de la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière et d'interventions précises,
- Préservation d'une espèce remarquable ou vulnérable, lors d'une intervention en forêt,
- Agroforesterie, activités sylvocynégétiques,
- Intervention forestière/sylvicole prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt,
- Prise en compte de la protection du milieu (préservation des sols, des cours d'eau, zones de captage,...) lors d'un chantier d'exploitation,
- Activité d'exploitation prenant en compte un risque naturel,
- Réalisation d'intervention forestière comportant des risques de sécurité pour les usagers.

Dans ces approches problématisées, on voit que c'est la prise en compte des éléments d'ordres environnementaux et socio-économiques locaux qui vont interférer sur les choix techniques et qui nécessite de les justifier.

Une entrée thématique seule ne suffit pas pour dégager les enjeux auxquels doivent répondre les choix techniques.

On veille à rester dans le cadre de grands types d'enjeux permettant à chacun des apprenants une remobilisation de situations personnelle et/ou professionnelle vécues, similaires.

BIBLIOGRAPHIE : Le manuel « La forêt pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.

- **Grille d'évaluation**

La grille est indispensable pour fournir des éléments sur les attendus et permettre une évaluation équitable entre les candidats. C'est un outil de formalisation important.

Elle comporte des critères et des indicateurs :

- les critères retenus pour l'évaluation en regard du questionnement, sont intangibles et constituent les repères que l'on veut systématiquement prendre en compte ;
- les indicateurs permettent d'apprécier le niveau de réussite, ils sont observables et/ou mesurables ; les éléments de réponses constituent des indicateurs particuliers. Les indicateurs proposés sont contextualisés en fonction du sujet posé. Ils sont effectivement indicatifs et ne constituent pas une liste exhaustive.

On privilégie une notation globale par critère qui évite une dispersion des points. Cette modalité de notation n'est pas incompatible avec l'équité et la précision de l'évaluation. Il est rappelé que ce sont les capacités qui sont évaluées et non l'accumulation de connaissances ou la restitution mécanique de procédures unitaires.

Modèle de grille : (voir page suivante)

Utilisation de la grille :

On rappelle que dans le cadre d'une évaluation par capacités la notation par fraction de points n'a guère de sens. La grille peut être utilisée de la façon suivante :

- Dans un premier temps, on évalue la qualité de la réponse à chaque question avec les niveaux de la colonne "évaluation qualitative" [- , -, +, ++] au regard des critères d'évaluations. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier l'acceptabilité de la réponse fournie, ce sont des points observables.
- Dans un deuxième temps, on donne une note à la partie concernée. Chaque partie est notée par points entiers ou, à la limite, par demi-points, (pas de 0,25^e de pt).

Il est à noter que l'attribution de cette note doit se faire d'une manière globale pour chaque critère, en prenant en compte les [- , -, +, ++] attribués, mais en appréciant également la difficulté de la question, en prenant en compte des remarques et analyses pertinentes figurant sur la copie. Une partie comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même si elle comporte une question moins bien traitée. On cherche donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été.

Remarque : le barème est intangible.

Partie	Questions (exemple)	Indicateurs de correction (fixés pour la partie C)	Critère / Indicateurs de performance	Evaluation qualitative				Barème
				-	-	+	++	
Partie A	A.1		Repérage des points clés de la problématique de gestion abordée dans les documents - Compréhension du contexte environnemental, technique et économique. - Identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées					/ 6 points
	A.2							
	A.3							
	A.4							
	A.5							
	A.6							
Partie B	B.1		Construction d'une démarche de problématisation du cas présenté - Prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation. - Prise en compte des logiques économiques auxquelles répondent les interventions présentées - Explicitation du contexte et des enjeux de la mise en oeuvre du cas présenté. - Pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés.					/ 9 points
	B.2							
	B.3							
	B.4							
	B.5							
	B.6							
	B.7							
Partie C	C.1	Présentation et cohérence des éléments de contexte (physique, géographique et écologique, socio-économique et juridique,...) et des acteurs impliqués	Application de la démarche à une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique. - Précision des éléments de contexte de l'intervention choisie par le candidat. - Justification du choix de l'intervention présentée par le candidat - Précision des objectifs et des enjeux explicitant la mise en oeuvre de l'intervention. - Justification de la mise en oeuvre des choix techniques. - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat.					/ 5 points
	C.2	Présentation et cohérence des objectifs de l'intervention choisie						
	C.3	Discussion des choix techniques réalisés ou programmés						

Exemple de sujet

Exploitation forestière en forêt périurbaine (Sujet Métropole 2016)

La forêt domaniale de Fontainebleau est un important massif boisé de 25.000 ha, fréquentée chaque année par plus de 13 millions de visiteurs.

Elle offre plus de 1600 km de routes forestières et de circuits pédestres aux promeneurs.

Elle est riche d'une faune et d'une flore denses et diversifiées : 215 espèces d'oiseaux, 1350 plantes à fleurs entre autres.

Le massif de Fontainebleau est encadré par de nombreux dispositifs juridiques nationaux et internationaux (arrêté de protection de biotope, réserves biologiques, ZNIEFF...).

Prochainement, une intervention sylvicole, nécessaire à la pérennité de la forêt est programmée sur la commune de Samois-sur-Seine.

La coupe est achetée par la tonnellerie Sylvain située en Gironde qui fera appel à l'entreprise Hugues Varnat située à proximité du massif et spécialisée dans l'exploitation des grumes de qualité.

PARTIE A : Repérage des points clés de la problématique de gestion abordée dans les documents.

A partir des **documents 1 et 3** :

A1 – Repérer les principaux usages de la forêt de Fontainebleau

A partir des **documents 2 et 3** :

A 2 -Identifier les acteurs impliqués ou concernés par l'opération programmée.

A3 – Indiquer le rôle joué par l'ONF lors de cette opération.

A partir du **document 1** :

A4 – Citer, pour le gestionnaire, deux objectifs liés à l'intervention.

A5 – Préciser le document de gestion fixant le cadre juridique de la coupe.

A6 – Citer des éléments indicateurs de la richesse biologique de la forêt de Fontainebleau

PARTIE B : Construction d'une démarche de problématisation du cas présenté

B1 – Expliquer l'intérêt du maintien d'arbres vieux ou morts pour la biodiversité.

B2 – Justifier le recours de la tonnellerie Sylvain à l'entreprise H. VARNAT pour effectuer les travaux d'exploitation forestière.

B3 – Justifier le coût supplémentaire engendré par le contexte particulier du chantier.

B4 – Justifier le choix de la technique d'abattage manuel compte tenu de la destination des produits.

B5 – Indiquer les mesures prises afin d'assurer la sécurité des acteurs et des usagers sur ce chantier.

B6 – Montrer que les conditions particulières justifient les choix techniques et répondent aux attentes des usagers.

PARTIE C : *Application de la démarche à une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique.*

A partir d'un cas concret de votre choix, en lien avec votre expérience, présenter une intervention forestière prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt.

C1 – Présenter le contexte de cette intervention ainsi que les acteurs

C2 – Indiquez les objectifs de l'intervention forestière choisie

C3 – justifiez et discutez des choix techniques réalisés

Liste des documents:

Document 1 : Note d'information ONF à destination du public

Document 2 : Contrat de travaux.

Document 3 : Fiche de vente ONF - Parcelle 360 partie.



Note d'information

ONF Fontainebleau - septembre 2014

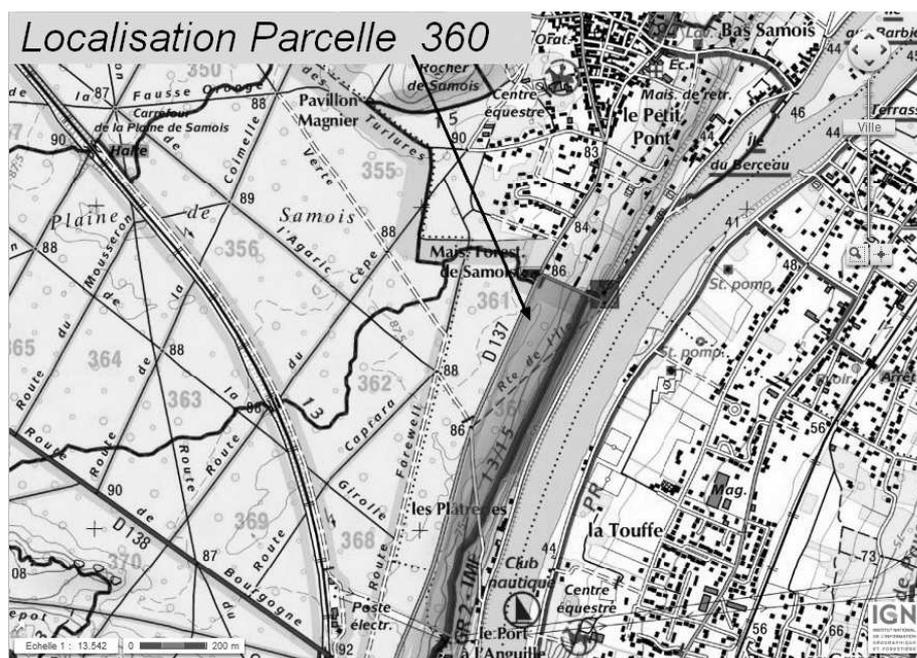


Préparer la forêt de demain : une amélioration de peuplements forestiers prévue sur la commune de Samois-sur-Seine

Améliorer pour sécuriser et favoriser la croissance des arbres

Une forêt gérée durablement est une forêt régulièrement sécurisée et éclaircie par l'amélioration de ses peuplements. En effet, en les ouvrant par la récolte de certains arbres, le forestier apporte les meilleures conditions de croissance et favorise le mélange des essences et des classes d'âge.

La parcelle 360 située sur la commune de Samois-sur-Seine dans la forêt domaniale de Fontainebleau est concernée par cette intervention (cf. carte).



Source Géoportail

Le début de l'intervention est programmé cet hiver à partir du 15 décembre 2014. A l'intérieur de la parcelle, en moyenne, 3 arbres morts/ha seront réservés et maintenus sur pied. Toutefois, l'état sanitaire de nombreux arbres (secs ou dépérissants) en bordure de la Seine nécessite de procéder à un abattage de sécurisation des lisières.

Ces arbres fragilisés par leur vieillissement sont plus sensibles aux aléas climatiques (chutes de branches). A proximité de sentiers de promenade, d'espace urbanisé et d'aires d'accueil fréquentées, ils constituent un risque avéré pour les résidents, les usagers et les automobilistes, et l'Office national des forêts est juridiquement responsable si des accidents se produisent. Ces coupes permettent d'assurer la pérennité et la vitalité de la forêt. Elles préparent, ainsi, la forêt et les espaces naturels de demain.

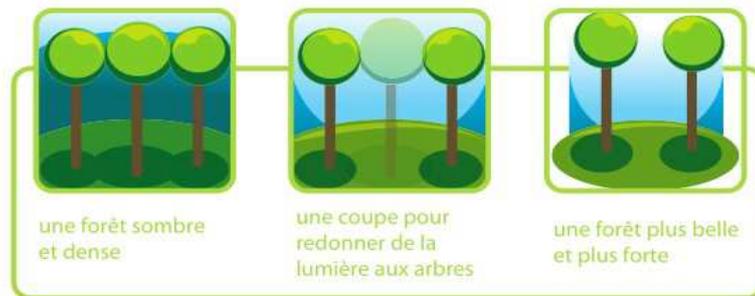
Document 1 (Suite)

Une amélioration des peuplements forestiers

La surface concernée est d'environ 17 ha. Cette intervention est essentiellement composée de chênes, de hêtres et de charmes.

Les chênes prélevés dans la pente, les hêtres et les charmes, de qualité médiocre, feront du bois de chauffage. Les chênes du plateau (article 7764) seront, quant à eux, transformés en merrain de tonnellerie ou en bois de menuiserie car ils sont de très bonne qualité. L'intervention est programmée dans le document d'aménagement de la forêt de Fontainebleau (1996-2015) approuvé par le Ministre en charge des forêts. Cet outil de gestion prévu par la loi planifie les actions à mener qui contribuent à la gestion durable du massif.

Que va-t-il se passer ?



Un chantier signalé pour plus de sécurité

Cette parcelle forestière surplombant la Seine est difficile à traiter, d'une part en raison de son aspect paysager prioritaire et d'autre part, à cause de la pente du terrain. Afin de préserver ce cadre de promenade exceptionnel, l'Office national des forêts veillera tout particulièrement à la qualité de l'exploitation. En effet, proche d'itinéraires de promenade très fréquentés, cette coupe, peut partiellement perturber les activités récréatives des usagers du massif de Fontainebleau (promeneurs, cavaliers, cyclistes, etc.). Des mesures spécifiques vont être prises pour accompagner les inconvénients inévitables mais temporaires de cette exploitation :

- mise en place d'un cahier des charges strict qui fixe les obligations de l'exploitant,
- installation de panneaux aux principales voies d'accès de la parcelle signalant le chantier d'exploitation et indiquant clairement les risques et l'interdiction d'accès à la parcelle,
- mise en place d'un affichage d'information le long de la parcelle concernée.

Il est recommandé au public de se tenir éloigné du chantier, par mesure de sécurité et de bien rester sur les chemins.

Document 2

CONTRAT DE TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE

Entre les soussignés
SA Tonnellerie SYLVAIN
3, route des vins
33200 LIBOURNE

ET

ETF Hugues VARNAT
17, impasse des lauriers
41 000 BLOIS

Il a été convenu ce qui suit : Le donneur d'ordre confie au preneur d'ordre ci-dessus désigné les tâches suivantes :

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

- abattage, façonnage de grumes, qualité merrain : longueur maximum : 12 m, découpe à la couronne,
- débardage de grumes,
- nettoyage et remise en état des pistes .

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Coupe en forêt domaniale de Fontainebleau sur la commune de SAMOIS -SUR -SEINE, parcelle 360 au lieu-dit « Les Plâtreries ». (Voir carte)

Agent responsable de la coupe (ARC), Monsieur DELANOIS

DELAIS D'EXPLOITATION :

Les travaux pourront débuter à partir du 15 octobre 2015 et devront être achevés au 15 décembre 2015, sauf cas de force majeure.

CONDITIONS D'EXECUTION DU CHANTIER :

L'entrepreneur certifie être inscrit en tant qu'entrepreneur de travaux forestiers à la Mutualité Sociale Agricole du Loir et Cher et bénéficie à ce titre de toutes les assurances obligatoires prévues dans le cadre de la législation du travail en forêt. En outre, il certifie bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle susceptible de couvrir à part entière les dommages et intérêts pour les dégâts dont il serait responsable sur la propriété en cause ou d'autrui.

L'entrepreneur s'engage :

- à respecter et à faire respecter par ses salariés e cahier des charges, la réglementation en vigueur en matière de voiries et de code de la route. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité inhérentes à sa profession.
- Il reconnaît avoir visité le chantier notamment l'accès et les zones dangereuses et s'engage à prendre les mesures de prévention nécessaires. Il reconnaît disposer du matériel adapté à la réalisation de ce chantier.

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Câblage des arbres bordant la D 137
- Dégagement permanent des voies de circulation
- Vidange par les cloisonnements distants de 25 m
- Travaux interdits du 01/03 au 01/09

PRIX :

Activités	Produits	Unité	Prix
Abattage	grumes	m3	8,00 €
Débardage	grumes	m3	7,00 €
Forfait câblage		Forfait / heure	120,00 €
Forfait nettoyage		Forfait / heure	30,00 €

Fait à BLOIS le 15 juin 2015, en deux exemplaires

Le donneur d'ordre
« lu et approuvé »

Le preneur d'ordre
« lu et approuvé »

Document 3

Vente ONF par appel d'offre Octobre 2014

ARTICLE:7764

Exercice 2014 Forêt domaniale de Fontainebleau

Commune de Samois sur Seine

Parcelle : 360 partie

Peuplement : Futaie irrégulière

Marquée en délivrance du marteau de l'état N°1

Comprenant l'exploitation de 164 arbres sur une surface de 13 ha

DESIGNATION PAR CATEGORIE DE DIAMETRE DES TIGES FAISANT PARTIE DE LA VENTE

TOT.	ESS	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120	125
161	CH							10	8	8	18	24	17	20	13	8	14	6	2	1	1				1
3	HE										3														
164																									

Volumes présumés sur écorce (en m³)

Essences	CH	HE	TOTAL
Arbres	422	6	428
Perches - Brins	0	0	
Houppiers	442	6	448
Taillis	0	0	
TOTAUX	864	12	876

Certification : Adhérent à PEFC

Délai d'exploitation : 15/12/2015

Clauses particulières :

- CLAUSE R2 : Façonnage des houppiers avant le 30 Mars 2015
- Pour des raisons écologiques, tous travaux interdits du 01/03 au 01/09
- Vidange par cloisonnements distants de 25 m
- 3 arbres morts/ha sont mis en réserve sur la parcelle
- Les sentiers et voies de circulation du public seront en permanence dégagés de tous rémanents.

Grille d'évaluation

Capacités : C5 « Justifier des choix techniques d'intervention de travaux forestiers »
Capacités intermédiaires

C5.1- « Identifier les composantes écologiques influençant les choix techniques »

C5.2- « Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière »

C5.3- « Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur »

Rappel : le barème est intangible, il ne peut en aucun cas être modifié.

Partie	Question	Indicateurs de correction	Critère / Indicateurs de performance	Evaluation qualitative				Barème
				-	-	+	++	
Partie A	A.1	Activités récréatives, production de bois, fonction paysagère, réserve de biodiversité	Repérage des points clés de la problématique de gestion abordée dans les documents <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension du contexte environnemental, technique et économique. - Identification des acteurs, de leurs rôles, de l'impact du fonctionnement des écosystèmes et des techniques spécifiques employées 					/ 6 points
	A.2	Gestionnaire : ONF, acheteur : tonnellerie Sylvain, ETF : H. Varnat, propriétaire : Etat, différents usagers						
	A.3	Rôle de l'ONF : gestion de la parcelle, vente des bois						
	A.4	Amélioration du peuplement, sécurisation de la zone, valorisation de la production, pérennité du peuplement.						
	A.5	Opération ayant lieu dans le cadre de l'application du document d'aménagement de la forêt de Fontainebleau						
	A.6	Nombre d'espèces, arbres morts ou sénescents, mesures juridiques de protection						
Partie B	B.1	Présence d'espèces particulières (lignivores), augmentation d'espèces associées (oiseaux), augmentation de la richesse des habitats (cavités...)	Construction d'une démarche de problématisation du cas présenté <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation. - Prise en compte des logiques économiques auxquelles répondent les interventions présentées 					/ 9 points
	B.2	Proximité de l'ETF, compétences et matériel adapté.						
	B.3	Câblage des arbres de bordures, dégagement des voies de circulation.						

	B 4	Gros diamètres, qualité des produits.	<ul style="list-style-type: none"> - Explication du contexte et des enjeux de la mise en oeuvre du cas présenté. - Pertinence de la justification des choix techniques mobilisés au regard des objectifs de gestion fixés. 					
	B.5	Port des EPI et autres aspects réglementaires obligatoires, balisage du chantier, panneau de signalisation, affichage à destination du public, dégagement des voies						
	B6	Au moins 3 arguments : qualité des produits, respect des usagers, prise en compte de la biodiversité						
Partie C	C.1	Présentation et cohérence des éléments de contexte (physique, géographique et écologique, socio-économique et juridique,...) et des acteurs impliqués	<p>Application de la démarche à une intervention, présentée par le candidat, relevant du même type de problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précision des éléments de contexte de l'intervention choisie par le candidat. - Justification du choix de l'intervention présentée par le candidat - Précision des objectifs et des enjeux explicitant la mise en oeuvre de l'intervention. - Justification de la mise en oeuvre des choix techniques. - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat. 					/ 5 points
	C.2	Présentation et cohérence des objectifs de l'intervention choisie						
	C3	Discussion des choix techniques réalisés ou programmés						
TOTAL								<u>/20</u>

Utilisation de la grille :(Recommandation de l'inspection – Automne 2016)

On rappelle que dans le cadre d'une évaluation par capacités la notation par fraction de points n'a guère de sens. La grille peut être utilisée de la façon suivante :

- Dans un premier temps, on évalue la qualité de la réponse à chaque question avec les niveaux de la colonne "évaluation qualitative" [- -, -, +, ++] au regard des critères d'évaluations. Les indicateurs d'évaluation permettent d'apprécier l'acceptabilité de la réponse fournie, ce sont des points observables.
- Dans un deuxième temps, on donne une note à la partie concernée. Chaque partie est notée par points entiers ou, à la limite, par demi-points, (pas de 0,25° de pt).

Il est à noter que l'attribution de cette note doit se faire d'une manière globale pour chaque critère, en prenant en compte les [- -, -, +, ++] attribués, mais en appréciant également la difficulté de la question, en prenant en compte des remarques et analyses pertinentes figurant sur la copie. Une partie comprenant une majorité de ++ et + peut donc parfaitement se voir attribuer la note maximale, même si elle comporte une question moins bien traitée. On cherche donc à valoriser ce qui a été fait plutôt que de sanctionner ce qui ne l'a pas été.